

CONSEIL MUNICIPAL 2017-02

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 16 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<i>Etaient présents :</i> M Arnaud AUGIER Mme Magalie BENSIMON M . BORT Raymond Mme Nadine DAX M Michel ESPINASSE M Gaëtan LONGO Mme MARSOT Nathalie M Patrick MEGRIER	<i>Excusé-e-s donnant procuration</i> M Philippe CAPDEVILLE à M Patrick MEGRIER M Alain BESCOP à M Arnaud AUGIER <i>Absent-e-s :</i> Secrétaire de séance : Magalie BENSIMON
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le dernier Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

02-1 : Approbation du Compte Gestion 2016 :

Le Conseil Municipal a voté, **à l'unanimité**, que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

02-2 : Vote du Compte Administratif :

Monsieur LONGO demande à Monsieur MEGRIER, Adjoint au Maire, de commenter les comptes de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2016 (Fonctionnement) :	19 024.84 €
• Résultat antérieurs reportés :	64 112.66 €
• Résultat à affecter (Fonctionnement) :	83 137.50 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 20 600.02 €
• Solde des reports d'investissement dépenses/recettes :	- 20 123.87 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	- 40 723.89 €
• Solde des restes à réaliser	- 833.00 €
. Résultat global à la clôture.....	42 413.61 €

02-3 : Affectation du résultat 2016 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	RESULTAT Compte Admi. 2015	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	- 20 123.87 €		- 20 600.02 €	833.00 € - €	- 833.00 €	- 41 556.89 €
FONCT.	84 236.53 €	20 123.87 €	19 024.84 €			83 137.50 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement;

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31, 2016	83 137.50 €
Affectation obligatoire A la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	41 556.89 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	41 580.61 €
Total affecté au 1068	41 556.89 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

02-4 : Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame le Clos Fleuri

La commune compte sept enfants scolarisés à l'école Notre Dame le Clos Fleuri, la participation de la commune s'élève à 600 euros par enfants, soit 4 200 € pour l'année scolaire 2016/2017.

L'assemblée accepte d'inscrire la participation de 4 200 € au BP 2017, article 6558.

02-5 : Subventions aux Associations :

Le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2017 aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes : 3 500 €
- FestiPop Rock Estival : 1 000 €
- Centre multipartenarial : 150 €
- Souvenir Français : 50 €

Les demandes des divers organismes n'ont pas été retenues pour des raisons d'économie financière.

1 vote contre, 9 votes pour

02-6 : Désignation des délégués COPIL PLUiH :

Le Conseil Municipal désigne : M.Gaetan LONGO, Titulaire et Patrick MEGRIER, Délégué

02-7 : Compte-rendu de réunion diverses :

02-8 : Questions diverses :

M le Maire a fait part de la création d'un collectif Solidarité Migrant-es Porte de Gascogne, à vocation soutien à l'accueil des migrants.

M le Maire fait part de l'arrêt du SCOT du Savès et sa demande d'avis des personnes publiques associées.

Lecture est donnée du courrier du SDIS concernant la demande de participation exceptionnelle de 2.50 € par habitant.

Proposition d'installation d'un appareil de mise à disposition de pains. Attendre la proposition d'un boulanger local.

Suite à la demande de la Communauté de Communes de revoir la composition des commissions intercommunales, la participation à ces commissions est définie comme suit :

Aménagement du territoire : Arnaud AUGIER

Développement économique : Raymond BORT

Enfance-Jeunesse : Gaëtan LONGO

Finances : Gaëtan LONGO

Environnement : Patrick MEGRIER

Sport et culture : Gaëtan LONGO (VP) et Philippe CAPDEVILLE

Tourisme : Michel ESPINASSE

Mutualisation des services : Nadine DAX

Prochaine réunion le 6 avril 2017 à 20 h 30

Fin de séance à 23 h 00

Gaëtan LONGO
Maire